

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, de l'analyse par la direction et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de George Weston limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par les normes de conduite et de déontologie de la société et énoncées dans ses politiques écrites de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l., dont le rapport suit, et qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs n'appartenant pas à la direction de la société, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration approuve les états financiers consolidés ainsi que l'analyse par la direction ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et Président,

Le chef de la direction financière,



W. Galen Weston

Toronto, Canada

Le 11 mars 2004



Richard P. Mavrinnac

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de George Weston limitée

Nous avons vérifié les bilans consolidés de George Weston limitée aux 31 décembre 2003 et 2002 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2003 et 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

KPMG s.r.l.

Toronto, Canada

le 11 mars 2004

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2003	2002
Chiffre d'affaires	29 198 \$	27 446 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	26 780	25 261
Amortissement corporel	546	507
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	60	
	27 386	25 768
Bénéfice d'exploitation	1 812	1 678
Intérêts débiteurs (note 3)	266	238
Bénéfice avant les éléments suivants :	1 546	1 440
Impôts sur les bénéfices (note 6)		
Provision	423	469
Autre charge	7	
	430	469
	1 116	971
Part des actionnaires sans contrôle	324	281
Bénéfice net	792 \$	690 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 7)		
De base	5,80 \$	5,05 \$
Dilué	5,78 \$	5,02 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2003	2002
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	3 712 \$	3 260 \$
Incidence de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable (note 1)		(55)
Bénéfice net	792	690
Prime au rachat d'actions ordinaires pour annulation (note 16)	(273)	(33)
Dividendes déclarés		
Par action ordinaire – 1,20 \$ (0,96 \$ en 2002)	(158)	(126)
Par action privilégiée – Série I – 1,45 \$ (1,49 \$ en 2002)	(13)	(14)
– Série II – 1,29 \$ (0,93 \$ en 2002)	(14)	(10)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	4 046 \$	3 712 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 8)	965 \$	1 157 \$
Placements à court terme	545	398
Débiteurs (note 9)	935	950
Stocks	2 049	1 994
Impôts sur les bénéfices futurs (note 6)	152	138
Frais payés d'avance et autres actifs	52	48
Total de l'actif à court terme	4 698	4 685
Immobilisations (note 10)	7 743	7 053
Écarts d'acquisition et actifs incorporels (note 11)	3 542	3 988
Impôts sur les bénéfices futurs (note 6)	76	49
Autres actifs (note 12)	1 279	908
Total de l'actif	17 338 \$	16 683 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Dette bancaire	108 \$	61 \$
Effets commerciaux	696	715
Créditeurs et charges à payer	2 971	3 344
Impôts sur les bénéfices	181	164
Emprunts bancaires à court terme (note 14)	67	33
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 14)	307	110
Total du passif à court terme	4 330	4 427
Dette à long terme (note 14)	5 832	5 391
Impôts sur les bénéfices futurs (note 6)	230	146
Autres passifs (note 15)	672	748
Part des actionnaires sans contrôle	1 812	1 589
Total du passif	12 876	12 301
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 16)	608	609
Bénéfices non répartis	4 046	3 712
Redressement cumulatif au titre de la conversion des devises (note 19)	(192)	61
Total des capitaux propres	4 462	4 382
Total du passif et des capitaux propres	17 338 \$	16 683 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,



W. Galen Weston
Administrateur



R. Donald Fullerton
Administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2003	2002
Activités d'exploitation		
Bénéfice net avant la part des actionnaires sans contrôle	1 116 \$	971 \$
Amortissement corporel	546	507
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	60	
Impôts sur les bénéfices futurs	85	137
Variation du fonds de roulement hors caisse	(417)	(207)
Charges de restructuration des acquisitions, y compris les récupérations d'impôts sur les bénéfices	(63)	(107)
Autre	(44)	39
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 283	1 340
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 509)	(1 397)
Placements à court terme	(199)	128
Produit tiré de la cessation d'instruments financiers dérivés (note 18)	338	
Produit tiré de la vente d'immobilisations	89	69
Aliénations d'entreprises (note 4)		960
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, après titrisation (note 9)	(16)	(100)
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	(47)	(14)
Autre	(31)	(2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 375)	(356)
Activités de financement		
Dette bancaire	63	(91)
Effets commerciaux	(19)	249
Emprunts bancaires à court terme (note 14) – émis	34	33
– remboursés		(1 367)
Dette à long terme (note 14) – émise	755	600
– remboursée	(104)	(78)
Capital-actions (note 16) – émis	1	304
– racheté	(275)	(33)
Capital-actions d'une filiale – émis (note 17)	2	2
– racheté (note 5)	(76)	(17)
Dividendes – aux actionnaires	(178)	(141)
– aux actionnaires sans contrôle	(63)	(51)
Autre	(3)	(4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	137	(594)
Incidence des variations du taux de change sur les espèces et quasi-espèces (note 8)	(237)	24
Variation des espèces et quasi-espèces	(192)	414
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	1 157	743
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	965 \$	1 157 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2003

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« Weston ») et ceux de ses filiales (appelées collectivement la « société ») en tenant compte de la part des actionnaires sans contrôle. La participation de la société dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») pour laquelle cette participation s'élève à 61,7 % (61,4 % en 2002).

Exercice

La fin de l'exercice de la société est le 31 décembre. Le chiffre d'affaires et les activités connexes sont présentés selon un calendrier qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société pour ce qui est du chiffre d'affaires et des activités connexes compte habituellement 52 semaines, mais peut comprendre 53 semaines tous les cinq ou six ans. Le chiffre d'affaires et les activités connexes s'échelonnaient sur 52 semaines pour l'exercice terminé en 2002, de sorte que cet exercice s'est terminé le 28 décembre 2002. Le chiffre d'affaires et les activités connexes de l'exercice terminé en 2003 s'échelonnaient sur 53 semaines, de sorte que cet exercice s'est terminé le 3 janvier 2004. Par conséquent, tout renvoi à la fin de l'exercice dans le présent rapport annuel aux actionnaires doit être lu sous réserve des énoncés précédents.

Constatation des produits

Le chiffre d'affaires des secteurs de Weston Foods et de la pêche comprend les produits tirés des ventes au moment de la livraison de leurs produits aux clients, après déduction des réductions pour escomptes et rabais. Le chiffre d'affaires du secteur de la distribution alimentaire comprend les produits tirés des ventes au détail conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et les produits tirés des ventes conclues avec les clients des magasins franchisés et des magasins associés de Loblaw et avec des marchands indépendants, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à Loblaw au moment de la vente à ses clients.

Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options d'achat d'actions en cours, au prix de levée inférieur au cours du marché moyen, sont levées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour le rachat d'actions ordinaires de Weston selon le cours du marché moyen pendant l'exercice.

Espèces, quasi-espèces et dette bancaire

Les soldes d'encaisse que la société a la possibilité et l'intention de compenser, servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de 90 jours ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États-Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

Sommes à recevoir sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les sommes à recevoir sur cartes de crédit, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat, ou dont le recouvrement est considéré comme improbable, sont complètement radiées. Les intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir sur cartes de crédit sont comptabilisés, dès la facturation, et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Provisions pour pertes sur créances

La Banque PC maintient un compte de provision générale pour pertes sur créances qui est suffisant selon la direction pour compenser toutes les pertes sur créances dans son portefeuille de sommes à recevoir sur cartes de crédit, et ce, en se fondant sur l'analyse statistique du rendement antérieur et sur le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit. Le montant de la provision pour pertes sur créances est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Titrisation

La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ni sur les actifs de cette fiducie. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit lors d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent à un compte de réserve de caisse et au droit à des rentrées futures, après avoir tenu compte

des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou toute perte sur la vente de ces sommes à recevoir dépend, en partie, de la valeur comptable antérieure des sommes à recevoir visées par la titrisation, répartie entre les sommes à recevoir vendues et les droits conservés d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur autre que temporaire est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

Stocks (essentiellement des produits finis)

Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale, selon le moins élevé des deux. Les autres stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement corporel commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé essentiellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée d'utilisation estimative prévue. La durée d'utilisation estimative prévue varie de 10 à 40 ans (10 à 40 ans en 2002) dans le cas des bâtiments et de 2 à 20 ans (2 à 17 ans en 2002) dans le cas du matériel et des agencements. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée d'utilisation prévue du bien ou la durée du contrat de location plus un renouvellement pour un maximum de 10 ans, si cette durée est plus courte.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur montant recouvrable net quand leurs flux de trésorerie estimatifs futurs sont inférieurs à leur valeur comptable nette. Une radiation est constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise par rapport à la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. D'autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont amortis sur leur durée de vie estimative. Les actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Conversion des devises

i) Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes de change sont constatés dans les capitaux propres au poste redressement cumulatif au titre de la conversion des devises. S'il y a une réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du redressement cumulatif au titre de la conversion des devises est constaté dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

ii) Établissements étrangers de Loblaw

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens de l'exercice.

Instruments dérivés

La société a recours à des accords d'instruments dérivés sous forme de crédits croisés, de swaps de taux d'intérêt, de swaps sur actions, de capitaux propres et à des contrats à terme et d'option de marchandises pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de Weston et de Loblaw et des prix des marchandises. La société n'a pas recours à des accords d'instruments dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

Les contrats de change à terme et les options constituent une couverture à l'égard d'engagements ou d'opérations prévues et les gains et les pertes matérialisés sont compris dans le prix coûtant de l'élément couvert sous-jacent. Les gains et les pertes non matérialisés sur les contrats de change à terme et les options ne sont pas comptabilisés.

Les crédits croisés constituent une couverture à l'égard des effets des fluctuations des taux de change sur le placement net libellé en dollars américains de la société dans les établissements étrangers autonomes, avec les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les crédits croisés compris dans les capitaux propres au poste redressement cumulatif au titre de la conversion des

Notes afférentes aux états financiers consolidés

devises. En cas de réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du redressement cumulatif au titre de la conversion des devises inhérent aux gains ou aux pertes découlant des crédits croisés est comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les crédits croisés de Weston est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs.

Les swaps de taux d'intérêt constituent une couverture à l'égard des fluctuations des taux d'intérêt étant donné qu'ils compensent les risques liés aux taux d'intérêt sur les éléments couverts sous-jacents. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs et les gains et les pertes non matérialisés ne sont pas comptabilisés. Dès la cessation d'une relation de couverture, les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés sur les swaps de taux d'intérêt sont constatés dans les intérêts débiteurs.

Loblaw a recours à des crédits croisés et à des swaps de taux d'intérêt comme couverture à l'égard des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les espèces, les quasi-espèces et les placements à court terme. Les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur les crédits croisés de Loblaw sont compensés par les redressements des taux de change matérialisés et non matérialisés sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains et sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non matérialisées découlant des taux de change sont prises en compte dans les autres actifs ou dans les autres passifs, respectivement. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les crédits croisés et les swaps de taux d'intérêt de Loblaw est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs. Les gains ou les pertes non matérialisés sur les swaps de taux d'intérêt ne sont pas comptabilisés.

Les contrats à terme de capitaux propres et les swaps sur actions sont utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de Weston et de Loblaw, lesquelles ont une incidence sur le coût de rémunération à base d'actions comptabilisé. Les redressements du cours du marché sur ces contrats à terme de capitaux propres et swaps sur actions sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes et les gains ou les pertes cumulatifs et non matérialisés sont constatés dans les autres actifs ou dans les autres passifs, respectivement. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres et les swaps sur actions est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs. Les redressements du cours du marché sur les contrats à terme de capitaux propres identifiés comme couverture à l'égard d'opérations prévues sont reportés dans les autres actifs et les sommes à payer cumulatives et non matérialisées découlant du cours du marché sont constatées dans les autres passifs.

Les contrats à terme et d'option de marchandises constituent une couverture à l'égard d'opérations prévues. Les gains et les pertes non matérialisés et matérialisés sur les contrats à terme et d'option de marchandises sont reportés dans les actifs à court terme ou les passifs à court terme et sont comptabilisés dans le coût des marchandises vendues au moment où l'inventaire provenant de la marchandise en cause est vendu.

La société a conclu un contrat à terme d'électricité pour minimiser la volatilité des prix et maintenir une partie des coûts d'électricité de la société en Ontario (Canada) à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001. Ce contrat sert de couverture à l'égard d'une opération prévue étant donné qu'il compense partiellement la volatilité des prix de l'électricité.

Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur et devant être appliqués au bénéfice imposable au cours des exercices pendant lesquels on prévoit recouvrer ou régler ces écarts temporaires. L'incidence sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand elle est entrée en vigueur ou est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est calculée au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas matérialisé.

Régimes de retraite, avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi

Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi de la société sont constatés par régularisation, d'après des évaluations actuarielles, qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des prévisions les plus probables de la direction inhérentes au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, à l'indexation salariale, à l'âge de la retraite et au taux de croissance prévu des coûts pour les soins d'assurance-santé. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur marchande. Les obligations inhérentes aux avantages sociaux futurs des employés sont calculées en fonction des taux d'intérêt du marché en vigueur, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations. Le coût des services passés provenant des modifications apportées à un régime et l'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation

au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la valeur marchande des actifs du régime si ce montant est supérieur, sont amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe d'employés actifs, dont les années de service varient de 4 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans, à la fin de l'exercice. Le coût des avantages en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes interentreprises de retraite est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

Rémunération à base d'actions

Le 1^{er} janvier 2003, la société a adopté de manière anticipée, sur une base prospective, la norme modifiée publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») relative aux rémunérations et autres paiements à base d'actions. La norme a été appliquée pour toutes les options d'achat d'actions dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, lesquelles seront évaluées à la date d'attribution selon la méthode de la juste valeur et constatées au cours de la période d'acquisition. Il n'y a eu aucune incidence dans les états financiers consolidés par suite de l'application de cette norme.

Le bénéfice d'exploitation de la société comprend un coût de rémunération et un passif inhérents aux octrois d'options d'achat d'actions aux employés, qui prévoient le règlement par l'émission d'actions ordinaires. Le coût de rémunération est la juste valeur des options d'achat d'actions à la date de l'octroi établi selon le modèle de l'établissement du prix des options. À la levée de ce type d'options d'achat d'actions, la contrepartie versée par les employés et la juste valeur relative des charges sont créditées au capital-actions ordinaires. Chaque option d'achat d'actions octroyée avant 2003 dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires sera comptabilisée comme opérations en capital et aucun coût de rémunération ne sera comptabilisé. La contrepartie versée par les employés à la levée de ce type d'options d'achat d'actions est créditée au capital-actions ordinaires.

Le 1^{er} janvier 2002, la société a adopté la norme de l'ICCA relative aux rémunérations et autres paiements à base d'actions. La norme a été appliquée rétroactivement sans retraitement des états financiers consolidés de l'exercice précédent pour les options d'achat d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2002 qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé. L'effet cumulatif de l'application de cette norme a été une réduction des bénéfices non répartis de 55 \$ (125 \$, déduction faite d'impôts futurs à récupérer de 28 \$ et l'incidence de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres de 32 \$ de Loblaw et l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle de 10 \$). Cette diminution inclut la partie revenant à la société de la réduction des bénéfices non répartis de Loblaw de 25 \$ (80 \$, déduction faite d'impôts futurs à récupérer de 23 \$ et l'incidence de la juste valeur des contrats à terme de capitaux propres de 32 \$).

Le bénéfice d'exploitation de la société comprend un coût de rémunération et un passif inhérents aux octrois d'options d'achat d'actions aux employés, qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé, et aux octrois de droits à la plus-value des actions aux employés, qui prévoient le règlement en espèces, coût qui est calculé selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon la méthode de la valeur intrinsèque, le passif au titre de la rémunération à base d'actions est l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix de levée des options d'achat d'actions. Une variation d'un exercice à l'autre dans le passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Des membres externes au Conseil d'administration de Weston et celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'actions à dividende différé. L'obligation au titre des actions à dividende différé est calculée selon la méthode de la valeur intrinsèque et la variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre des actions à dividende différé est comptabilisée comme une charge au titre de la rémunération dans le bénéfice d'exploitation et comme un passif.

Weston et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention de leurs employés qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de Loblaw par le biais de retenues salariales jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts. Loblaw verse au régime un 15 % additionnel de la cotisation de chaque employé, tandis que Weston a modifié son régime et y verse, depuis le 6 avril 2003, un 15 % additionnel de la cotisation de chaque employé. Ces cotisations sont comptabilisées comme un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation dès qu'elles sont versées.

Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Information correspondante de l'exercice précédent

Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été retraitées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

2. Charges de restructuration et autres charges

Weston Foods

En 2003, Weston Foods a constaté dans le bénéfice d'exploitation une charge nette avant impôts de 35 \$ relativement à la fermeture de deux installations de produits de boulangerie au Canada et à la rationalisation de chaînes de production de produits de boulangerie frais aux États-Unis. Cette charge était constituée de 41 \$ au titre de radiations d'immobilisations et de 14 \$ relatifs à des indemnités de départ d'employés et est compensée par un montant de 20 \$ constaté à la suite de la réalisation d'autres activités de restructuration dont le montant est inférieur à celui comptabilisé antérieurement dans les états financiers. La société a versé environ 2 \$ en indemnités de départ à la fin de 2003 et prévoit que cette restructuration sera pratiquement terminée d'ici la fin de 2004.

Distribution alimentaire

À la suite de négociations syndicales au sein de Loblaw, certains employés des syndicats locaux 1000A, 1977 et 175 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce en Ontario sont devenus admissibles à une offre de retraite anticipée volontaire. Les employés des syndicats locaux 1000A et 1977 devaient indiquer par écrit s'ils acceptaient cette offre en date du 31 octobre 2003 au plus tard et les employés du syndicat local 175 devaient répondre par écrit en date du 31 janvier 2004 au plus tard. À la fin de l'exercice, 541 employés avaient accepté l'offre de retraite anticipée volontaire, ce qui a donné lieu à une charge avant impôts de 25 \$ constatée dans le bénéfice d'exploitation. Approximativement 5 \$ de cette charge avaient été payés à la fin de 2003. La société prévoit verser les charges à payer résiduelles au cours du premier semestre de 2004. Postérieurement à la fin de l'exercice, 94 employés supplémentaires du syndicat local 175 avaient accepté l'offre de retraite anticipée volontaire. Par conséquent, une charge additionnelle de 2 \$ sera inscrite au bénéfice d'exploitation en 2004.

3. Intérêts débiteurs

	2003	2002
Intérêts sur la dette à long terme	397 \$	363 \$
Autres intérêts à long terme (note 18)	(104)	(77)
Intérêts nets à long terme	293	286
Intérêts nets à court terme	6	(18)
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(33)	(30)
Intérêts débiteurs	266 \$	238 \$

L'intérêt net versé en 2003 s'élève à 300 \$ (294 \$ en 2002).

4. Aliénations d'entreprises

En 2002, Weston a procédé à la vente des activités de l'Ouest de Bestfoods Baking (« BF West »), qui comprenait certaines ententes inhérentes aux licences et à la distribution, à Grupo Bimbo, S.A. de C.V. au prix approximatif de 950 \$ (610 \$ US). Cette opération de vente et le bénéfice net de BF West, y compris les intérêts sur la facilité de crédit non garantie à court terme attribuables à BF West, ont été comptabilisés dans le cadre de la répartition du prix d'achat de George Weston Bakeries Inc. (« George Weston Bakeries »).

5. Acquisitions d'entreprises

Weston Foods

Au cours de 2003, Weston Foods a acquis une boulangerie spécialisée pour la somme de 6 \$, ce qui a donné lieu à des écarts d'acquisition de 2 \$ enregistrés par la société.

Distribution alimentaire

Le rachat par Loblaw de ses actions ordinaires est enregistré par la société à titre d'acquisition progressive de Loblaw. En 2003, Loblaw a racheté 1 282 900 de ses actions ordinaires (309 000 en 2002) pour la somme de 76 \$ (17 \$ en 2002) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), ce qui a donné lieu à des écarts d'acquisition de 34 \$ (8 \$ en 2002) enregistrés par la société (note 11).

Postérieurement à la fin de l'exercice, Loblaw a racheté 132 400 de ses actions ordinaires au montant de 8 \$ conformément à son OPRCNA.

Dans le cours normal de ses activités, Loblaw acquiert des magasins franchisés et les convertit en magasins détenus par la société. En 2003, Loblaw a acquis 15 magasins franchisés. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, dont les résultats ont été inclus dans les états financiers consolidés de la société à la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend des immobilisations de 7 \$, d'autres actifs, principalement des stocks, de 6 \$ et des écarts d'acquisition de 8 \$, pour une contrepartie en espèces de 11 \$, déduction faite de débiteurs de 10 \$ des magasins franchisés.

6. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux inférieur au taux d'imposition de base réglementaire moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2003	2002
Taux d'imposition de base moyen réglementaire pondéré fédéral et provincial canadien	36,7 %	39,2 %
Diminution nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfices dans les compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux réglementaires canadiens	(6,7)	(5,7)
Montants non imposables (y compris les gains/pertes en capital et les dividendes)	(0,9)	(1,3)
Impôt des grandes sociétés	0,5	0,5
Modifications en vigueur des taux d'imposition	0,4	
Autre		(0,1)
Taux d'imposition effectif avant les éléments suivants :	30,0	32,6
Renversement de la charge d'impôts sur le bénéfice 1)	(2,2)	
Taux d'imposition effectif	27,8 %	32,6 %

- 1) En 2003, Weston a constaté une réduction de 34 \$ de la provision des impôts sur les bénéfices à la suite de l'issue favorable d'une question relative aux impôts sur les bénéfices, constatés antérieurement par Weston, et ayant trait à la vente en 1998 de l'entreprise des produits forestiers de Weston.

Les impôts sur les bénéfices nets versés en 2003 s'élèvent à 400 \$ (310 \$ en 2002).

En 2003, le gouvernement de l'Ontario a mis en vigueur à la fois l'annulation des réductions de 1,5 % de son taux d'imposition prévues pour chacun des exercices 2004, 2005 et 2006 et l'augmentation du taux d'imposition provincial qui passe de 12,5 % en 2003 à 14 % en 2004. Par conséquent, les soldes des impôts sur les bénéfices futurs ont été redressés, ce qui a entraîné une charge d'impôts futurs de 7 \$ en 2003.

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont été à la base d'une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2003	2002
Créditeurs et charges à payer	204 \$	276 \$
Autres passifs	148	118
Report prospectif de pertes (expirant de 2004 à 2023)	156	115
Autre	27	47
Provisions pour moins-value	(97)	(182)
Immobilisations	(279)	(234)
Écarts d'acquisition	(44)	(33)
Actifs incorporels et autre	(117)	(66)
(Passifs) actifs d'impôts futurs, nets	(2)\$	41 \$

	2003	2002
Présentés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs		
À court terme	152 \$	138 \$
À long terme	76	49
Passifs d'impôts futurs	228	187
(230)	(230)	(146)
(Passifs) actifs d'impôts futurs, nets	(2)\$	41 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

7. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

	2003	2002
Bénéfice net	792 \$	690 \$
Dividendes prescrits au titre des actions privilégiées	(27)	(24)
Bénéfice net à la disposition des porteurs d'actions ordinaires	765 \$	666 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	131,9	131,9
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions) 1)	0,4	0,7
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	132,3	132,6
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	5,80 \$	5,05 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)	(0,02)	(0,03)
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	5,78 \$	5,02 \$

- 1) 204 000 options d'achat d'actions au prix de levée de 100,00 \$ l'action ordinaire étaient en circulation à la fin de 2003, mais elles n'ont pas été constatées dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire, étant donné que le prix de levée des options d'achat d'actions était supérieur au cours moyen du marché des actions ordinaires pour l'exercice.

8. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2002) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus ou gérés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de Loblaw à la Barbade. Les produits de 20 \$ (31 \$ en 2002) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

La société a constaté une perte de change non matérialisée de 237 \$ (gain de 24 \$ en 2002) par suite de la conversion de ses espèces et quasi-espèces libellées en dollars américains. La portion de cette variation, qui a trait aux espèces et quasi-espèces libellées en dollars américains de Loblaw, s'élève à 175 \$ (gain de 19 \$ en 2002) et est compensée dans le bénéfice d'exploitation par le gain de change non matérialisé sur les crédits croisés de Loblaw. Une somme à recevoir cumulative et non matérialisée de 96 \$ (somme à payer de 131 \$ en 2002) découlant du taux de change relative aux crédits croisés de Loblaw est constatée dans les autres actifs au bilan. La perte de change résiduelle de 62 \$ (gain de 5 \$ en 2002) a trait à la conversion des espèces et quasi-espèces détenues par les établissements étrangers autonomes de Weston, laquelle est constatée dans les capitaux propres au poste redressement cumulatif au titre de la conversion des devises.

9. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

Au cours de 2003, Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, a procédé à la titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit de 202 \$ (244 \$ en 2002), procurant une perte minime (un gain minime en 2002) sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de 2 \$ (2 \$ en 2002). Les charges au titre des services de gestion au cours de l'exercice s'élèvent à 9 \$ (4 \$ en 2002) et la juste valeur des services de gestion constatés se chiffre à 6 \$ (4 \$ en 2002). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par Loblaw par une lettre de crédit de soutien correspondant à 15 % du montant titrisé.

	2003	2002
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	711 \$	502 \$
Montant titrisé	(558)	(356)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	153 \$	146 \$
Pertes sur créances, montant net	9 \$	6 \$

Le tableau qui suit indique les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer les droits conservés à la date de titrisation pour les titrisations réalisées en 2003. Le tableau indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés correspondant à un changement défavorable immédiat de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2003.

	Variation des hypothèses		
	2003	(10 %)	(20 %)
Valeur comptable des droits conservés	9 \$		
Taux de paiement (mensuel)	45,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (en années)	0,6		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,4 %	(0,3)\$	(0,7)\$
Flux de trésorerie résiduels actualisés (annuellement)	14,0 %	(1,2)\$	(2,4)\$

Les détails sur les rentrées tirées de la titrisation se ventilent comme suit :

	2003	2002
Produit tiré de nouvelles titrisations	202 \$	244 \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	53 \$	24 \$

10. Immobilisations

	2003			2002		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues à des fins d'aménagement	433 \$		433 \$	336 \$		336 \$
Propriétés en voie d'aménagement	248		248	234		234
Terrains	1 479		1 479	1 307		1 307
Bâtiments	3 878	766 \$	3 112	3 406	681 \$	2 725
Matériel et agencements	4 441	2 382	2 059	4 210	2 158	2 052
Améliorations locatives	679	279	400	629	247	382
	11 158	3 427	7 731	10 122	3 086	7 036
Bâtiments et matériel loués en vertu de contrats de location-acquisition	86	74	12	87	70	17
	11 244 \$	3 501 \$	7 743 \$	10 209 \$	3 156 \$	7 053 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

11. Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2003				2002
	Weston Foods	Distribution alimentaire	Pêche	Total	Total
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 656 \$	1 682 \$	9 \$	3 347 \$	3 339 \$
Écarts d'acquisition acquis au cours de l'exercice	2	42		44	8
Redressement de la répartition du prix d'achat 1)	(125)			(125)	
Incidence de la conversion des devises	(264)			(264)	
Écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 269	1 724	9	3 002	3 347
Marques de commerce et noms commerciaux 2)	523			523	627
Autres actifs incorporels	2			2	
Licences de sites marins			15	15	14
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 794 \$	1 724 \$	24 \$	3 542 \$	3 988 \$

- 1) Le redressement de la répartition du prix d'achat a trait au renversement de certains éléments de passif au titre de la méthode de l'acquisition, qui ne sont plus requis, et à la comptabilisation des actifs d'impôts futurs relatifs à l'acquisition de George Weston Bakeries en 2001.
- 2) Le solde à la fin de l'exercice 2003 comprend l'incidence négative de la conversion des devises de 104 \$.

Les actifs incorporels de Weston Foods se composent principalement de marques de commerce et de noms commerciaux, qui s'élèvent à 522 \$ (626 \$ en 2002), lesquels ont une durée de vie utile indéfinie et qui, par conséquent, ne sont pas amortis.

Les actifs incorporels du secteur de la pêche consistent en des licences de sites marins qui ont une durée de vie limitée de 20 ans et qui, par conséquent, sont amortis sur 20 ans. L'amortissement cumulé sur les licences de sites marins était minime.

Les écarts d'acquisition au titre des secteurs de Weston Foods, de la distribution alimentaire et du secteur de la pêche, et les actifs incorporels de Weston Foods, dont la durée de vie est indéfinie, subissent un test de dépréciation annuel. Au cours du quatrième trimestre de 2003, la société a procédé au test de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie et a déterminé qu'il n'y avait pas de dépréciation de leur valeur comptable.

12. Autres actifs

	2003	2002
Placement dans Domtar (note 14)	367 \$	367 \$
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	322	319
Perte reportée sur les contrats à terme de capitaux propres (note 18)	186	53
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	103	47
Sommes à recevoir au titre de crédits croisés non matérialisées (note 18)	96	
Sommes à recevoir au titre d'instruments dérivés de capitaux propres non matérialisées (note 18)	93	34
Frais reportés et autres	112	88
	1 279 \$	908 \$

13. Régimes de retraite, avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi

La société propose un certain nombre de régimes à prestations déterminées et de régimes à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite ainsi que des avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi à certains de ses employés. La société cotise également à divers régimes interentreprises de retraite.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2003		2002	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	1 048 \$	27 \$	1 175 \$	18 \$
Rendement réel des actifs des régimes	165	1	(60)	4
Cotisations de l'employeur	135	28	20	21
Cotisations des employés	4		3	
Prestations versées	(81)	(21)	(90)	(16)
Autre, y compris l'incidence de la conversion des devises	(47)			
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 224 \$	35 \$	1 048 \$	27 \$
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	1 440 \$	330 \$	1 223 \$	229 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	53	11	43	7
Intérêts débiteurs	93	19	93	16
Prestations versées	(81)	(21)	(90)	(16)
Perte actuarielle	84	75	151	89
Modifications des régimes	(4)	(54)	14	1
Autre, y compris l'incidence de la conversion des devises	(76)	(27)	6	4
Solde à la fin de l'exercice	1 509 \$	333 \$	1 440 \$	330 \$
Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes				
Coût non amorti des services passés	10	(47)	19	1
Perte actuarielle nette non amortie	290	137	329	69
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	15 \$	(208)\$	(44)\$	(233)\$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs	84 \$	19 \$	41 \$	6 \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs	(69)	(227)	(85)	(239)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	15 \$	(208)\$	(44)\$	(233)\$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

À la fin de l'exercice 2003, le déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes pour les régimes de retraite et les régimes d'avantages complémentaires postérieurs à l'emploi dont les obligations au titre des prestations constituées excédaient la juste valeur des actifs des régimes s'élevaient à 287 \$ et à 22 \$, respectivement (396 \$ et 26 \$ en 2002). Les régimes de retraite non enregistrés n'ont pas d'actifs. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite de la société n'avaient également pas d'actifs et, à la fin de l'exercice 2003, ils avaient une obligation totale au titre des régimes à prestations constituées de 278 \$ (278 \$ en 2002).

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisée pour calculer les obligations au titre des régimes à prestations constituées à la fin de l'exercice est la suivante :

	2003		2002	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,3 %	6,1 %	6,6 %	6,4 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,6 %	

La moyenne pondérée des principales hypothèses annuelles utilisée pour calculer les charges nettes au titre des régimes à prestations déterminées pour l'exercice est la suivante :

	2003		2002	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	6,6 %	6,4 %	7,5 %	7,3 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	5,0 %	8,0 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,6 %		3,5 %	

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments, est évalué à 9,0 % (9,0 % en 2002) et est censé diminuer graduellement pour s'établir à 5,0 % en 2011 et demeurer à ce niveau par la suite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

La charge nette totale relative aux régimes de la société et aux régimes de retraite interentreprises se résume comme suit :

	2003		2002	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite de la cotisation des employés	49 \$	11 \$	40 \$	7 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	93	19	93	16
Rendement prévu des actifs des régimes	(81)	(1)	(92)	(1)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	16	(1)		5
Autre	2	(1)	3	
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	79	27	44	27
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	25		27	
Charge au titre des régimes de retraite interentreprises	82		79	
Charge nette au titre des régimes	186 \$	27 \$	150 \$	27 \$

14. Dette à long terme

	2003	2002
George Weston limitée		
Débentures		
Série B, taux courant 3,33 %, encaissables sur demande i)	67 \$	33 \$
Série A, 7,45 %, échéant en 2004 v)	200	200
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 i)	466	466
Débentures échangeables, 3,00 %, échéant en 2023, remboursables au gré de la société en 2005 (ii)		
Valeur comptable	569	567
Montant reporté	(195)	(193)
Billets		
5,25 %, échéant en 2006	200	200
5,90 %, échéant en 2009	250	250
6,45 %, échéant en 2011	300	300
12,70 %, échéant en 2030		
Capital	150	150
Incidence du rachat du coupon	(118)	(121)
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033 iii)	100	
Autres éléments, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 9,18 %, échéant de 2004 à 2033	5	6
Les Compagnies Loblaw limitée		
Billets		
6,60 %, échéant en 2003 iii)		100
6,95 %, échéant en 2005	200	200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013 iii)	200	
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(11)	(4)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033 iii)	200	
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034 iii)	200	
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043 iii)	55	
Autres éléments, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 10,64 %, échéant de 2004 à 2040	43	51
Provigo inc.		
Débentures		
Série 1997, 6,35 %, échéant en 2004	100	100
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125	125
Autre iv)	9	13
Total de la dette à long terme	6 206	5 534
Moins – tranche échéant à moins d'un an	(307)	(110)
– tranche encaissable sur demande	(67)	(33)
	5 832 \$	5 391 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices, selon l'échéance, à l'exception des débetures échangeables et des montants encaissables sur demande, est le suivant : 307 \$ en 2004, 217 \$ en 2005, 329 \$ en 2006, 6 \$ en 2007 et 393 \$ en 2008.

i) En 2003, Weston a émis 34 \$ (33 \$ en 2002) de débetures série B à un taux d'intérêt moyen pondéré courant de 3,33 %, encaissables sur demande. Les débetures séries A, 7,00 % et B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

ii) En 1998, Weston a vendu son entreprise de produits forestiers à Domtar Inc. (« Domtar ») en contrepartie d'un produit de 803 \$ se composant de 435 \$ en espèces et de 368 \$ en actions ordinaires de Domtar. Le placement en actions ordinaires de Domtar est compris dans les autres actifs. Weston a par la suite émis 375 \$ de débetures échangeables 3 %, (« débetures ») échéant le 30 juin 2023. Chaque tranche de mille dollars du capital des débetures est échangeable au gré du porteur contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar. Les débetures sont remboursables au gré de Weston après le 30 juin 2005. Lors de la réception de l'avis de rachat par Weston ou dans les 30 jours qui précèdent la date d'échéance, le porteur a l'option d'échanger chaque tranche de mille dollars du capital contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar plus les intérêts courus payables en espèces.

Lors de l'échange ou du rachat de ces débetures, Weston peut s'acquitter de son obligation en remettant un montant en espèces équivalant au cours du marché des actions ordinaires de Domtar à ce moment, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux. À l'échéance, Weston peut, à son gré, remettre un montant en espèces, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux, correspondant au capital plus les intérêts courus.

La valeur comptable de ces débetures est fondée sur le cours du marché des actions ordinaires sous-jacentes de Domtar à la date de clôture de l'exercice. Par suite de l'émission de ces débetures par Weston, le placement dans Domtar est effectivement couvert, de sorte que l'écart entre la valeur comptable et le montant initial des débetures émises est constaté en tant que montant reporté jusqu'à l'échange, le rachat ou l'échéance. Aucun redressement correspondant de la valeur du placement n'est effectué.

iii) En 2003, Weston a émis 100 \$ de billets à moyen terme (« BMT »), portant intérêt au taux de 6,69 % et échéant en 2033. De même, en 2003, Loblaw a émis 200 \$ de BMT, portant intérêt au taux de 5,40 %, échéant en 2013, 200 \$ de BMT, portant intérêt au taux de 6,54 %, échéant en 2033, 200 \$ de BMT, portant intérêt au taux de 6,05 % et échéant en 2034 et 55 \$ de BMT, portant intérêt au taux de 5,86 %, échéant en 2043. Loblaw a également remboursé ses 100 \$ de BMT, portant intérêt au taux de 6,60 %, venus à échéance.

iv) Une somme autre de 9 \$ (13 \$ en 2002) représente la portion non amortie du redressement de la juste valeur des débetures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen de la société, applicable à la durée de vie restante des débetures de Provigo inc. Il est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débetures de Provigo inc.

v) Postérieurement à la fin de l'exercice, Weston a émis 200 \$ de BMT, portant intérêt à 5,05 % et échéant en 2014 et a remboursé ses 200 \$ de débetures série A, 7,45 %, et Loblaw a émis 200 \$ de BMT, portant intérêt à 6,15 % et échéant en 2035.

15. Autres passifs

	2003	2002
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	296 \$	324 \$
Sommes à payer au titre de crédits croisés non matérialisées (note 18)		131
Passif au titre des assurances	100	116
Passif au titre de la rémunération à base d'actions	103	83
Passif au titre des instruments dérivés de capitaux propres non matérialisé (note 18)	113	35
Autre	60	59
	672 \$	748 \$

16. Capital-actions

	2003	2002
Capital-actions ordinaires	120 \$	121 \$
Actions privilégiées, série I	228	228
Actions privilégiées, série II	260	260
	608 \$	609 \$

Capital-actions ordinaires (autorisé – nombre illimité)

Les modifications dans les actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2003		2002	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice	132 279 822	121 \$	131 467 907	77 \$
Émises pour les options d'achat d'actions levées (note 17)	18 812	1	1 139 315	44
Acquises pour annulation	(2 865 192)	(2)	(327 400)	
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	129 433 442	120 \$	132 279 822	121 \$
Nombre moyen pondéré en circulation	131 888 902		131 864 972	

Actions privilégiées, série I (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 9,4 millions d'actions privilégiées, série I, 5,80 % en circulation, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,45 \$ par action, par année. Weston peut, à son gré, racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 15 décembre 2006 26,00 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2007 25,75 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2008 25,50 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2009 25,25 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2010 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

Actions privilégiées, série II (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

En 2002, Weston a émis 10,6 millions d'actions privilégiées, série II, 5,15 %, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit net de 260 millions de dollars, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende privilégié cumulatif fixe en espèces de 1,2875 \$ par action, par année. À compter du 1^{er} avril 2009, Weston peut, à son gré, racheter en espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation à 25,00 \$ l'action. À compter du 1^{er} juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation sont convertibles, au gré du porteur, selon le nombre d'actions ordinaires de Weston déterminé en divisant 25,00 \$, par 2,00 \$ ou 95 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston, selon le plus élevé des deux. En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

OPRCNA (en dollars)

En 2003, Weston a racheté pour annulation 852 100 (327 400 en 2002) de ses actions ordinaires pour la somme de 83 millions de dollars (33 millions de dollars en 2002) et a eu recours à des swaps sur actions visant le rachat de 886 700 (800 000 en 2002) de ses actions ordinaires conformément à son OPRCNA. En outre, Weston a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des instruments dérivés de swaps sur actions dans ce but. En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, Weston peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date du rachat.

En 2003 également, Weston a racheté pour annulation 2 013 092 de ses actions ordinaires (représentant environ 1,5 % des actions ordinaires en circulation de la société) pour 192 millions de dollars conformément à une offre reçue de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), actionnaire majoritaire de Weston, dont la participation sera alors réduite à 62 %. Le prix de rachat moyen pondéré par action ordinaire de 95,58 \$ était égal à 96 % du prix moyen pondéré des actions ordinaires de la société pendant les 20 derniers jours ouvrables ou à 96 % du cours de clôture moyen pondéré pendant les trois jours ouvrables précédant immédiatement la clôture du rachat, selon le moins élevé des deux, sous réserve d'un prix qui ne soit pas inférieur à 95 \$ l'action ordinaire.

Weston et son Conseil d'administration ont conclu que le rachat de ses actions ordinaires est au mieux des intérêts de Weston et que cette opération lui fournit la possibilité de racheter un nombre important de ses actions ordinaires à un prix inférieur au cours. Cette offre a été étudiée et approuvée par un comité indépendant d'administrateurs mis sur pied par le Conseil d'administration de Weston. Weston a obtenu de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario une exemption des règles d'offre publique de rachat relativement à ce rachat.

Postérieurement à la fin de l'exercice, Weston a racheté pour annulation 587 200 de ses actions ordinaires pour 59 millions de dollars, conformément à son OPRCNA.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

17. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf dans le tableau)

La société maintient quatre types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

Régimes d'options d'achat d'actions

Weston maintient un régime d'options d'achat d'actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Weston peut octroyer des options visant l'achat d'un maximum de sept millions d'actions ordinaires, toutefois, Weston a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'octrois d'options d'achat d'actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options d'achat d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'octroi. Chaque option d'achat d'actions peut être levée pour une action ordinaire de Weston au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date de levée sur le prix de l'option établi.

En 2003, Weston a octroyé à 91 employés, en vertu de son régime actuel d'options d'achat d'actions, 685 129 options d'achat d'actions, qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé, au prix de levée de 93,35 \$ l'action ordinaire. Weston a émis 18 812 actions ordinaires (1 139 315 en 2002), à la levée d'options d'achat d'actions, en contrepartie d'un montant en espèces de 0,8 million de dollars (44 millions de dollars en 2002), pour lequel elle avait constaté un passif nominal au titre de la rémunération à base d'actions. La plus-value des actions de 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2002) a été payée à la levée de 269 039 (202 536 en 2002) options d'achat d'actions. En outre, 32 702 options d'achat d'actions (31 440 en 2002) ont été perdues par défaut ou annulées en 2003.

En 2002, Weston a octroyé à 18 employés 226 000 options d'achat d'actions qui prévoient le règlement au moyen de l'émission d'actions ordinaires au prix de levée de 100,00 \$ l'action ordinaire. De plus, 2 200 options d'achat d'actions (aucune en 2002) ont été levées et 19 800 (aucune en 2002) ont été perdues par défaut ou annulées.

Loblaw maintient un régime d'options d'achat d'actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut octroyer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires, toutefois, Loblaw a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'octrois d'options d'achat d'actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options d'achat d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Loblaw le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'octroi. Chaque option d'achat d'actions peut être levée pour une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date de levée sur le prix de l'option établi.

En 2003, Loblaw a émis 93 200 (75 000 en 2002) actions ordinaires, à la levée d'options d'achat d'actions, en contrepartie d'un montant en espèces de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2002), en vertu duquel elle avait constaté un passif de 4 millions de dollars au titre de la rémunération à base d'actions. La plus-value des actions de 28 millions de dollars (22 millions de dollars en 2002) a été versée à la levée de 802 701 (685 447 en 2002) options d'achat d'actions. En outre, 140 056 (97 216 en 2002) options d'achat d'actions de Loblaw ont été perdues par défaut ou annulées en 2003.

Régime de droits à la plus-value des actions

Weston maintient un régime de droits à la plus-value des actions à l'intention de certains de ses cadres aux États-Unis. Les droits à la plus-value des actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'octroi. Lors de l'exercice de ces droits, les employés recevront en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date de levée sur le prix établi des droits.

En 2003, Weston a octroyé à 63 employés, en vertu de son régime actuel de droits à la plus-value des actions, 252 285 droits à la plus-value des actions, dont le règlement sera effectué en espèces, à un prix d'exercice de 93,35 \$ l'action ordinaire. De même, 4 000 droits à la plus-value des actions ont été perdus par défaut ou annulés au cours de 2003. Aucun droit à la plus-value des actions n'a été exercé.

En 2002, Weston a octroyé 144 000 droits à la plus-value des actions, dont le règlement sera effectué en espèces, à 48 employés à un prix d'exercice moyen pondéré de 100,00 \$ l'action ordinaire. De même, 3 000 droits à la plus-value des actions ont été perdus par défaut ou annulés en 2003. Aucun droit à la plus-value des actions n'a été exercé.

Actions à dividende différé

Des membres externes au Conseil d'administration de Weston et de celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels sous forme d'actions à dividende différé, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de Weston ou de Loblaw au moment du versement des honoraires à l'administrateur. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément aux actions à dividende différé, seront achetées sur le marché libre au nom de

l'administrateur. À la fin de l'exercice, Weston avait 9 579 (6 597 en 2002) et Loblaw avait 21 489 (12 941 en 2002) actions à dividende différé en circulation.

Régimes d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE »)

Weston et Loblaw maintiennent chacune un RAE à l'intention de leurs employés qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de celles de Loblaw par le biais de retenues salariales jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts. Loblaw verse au régime un 15 % additionnel de la cotisation de chaque employé, tandis que Weston a modifié son régime et y verse, depuis le 6 avril 2003, un 15 % additionnel de la cotisation de chaque employé. Le RAE est géré par une fiducie qui achète, au nom des employés, les actions ordinaires de Weston et celles de Loblaw sur le marché libre.

Sommaire du coût des régimes de rémunération à base d'actions compris dans le bénéfice d'exploitation et des instruments dérivés de capitaux propres :

(en millions de dollars)	2003	2002
Rémunération à base d'actions		
Coût des régimes d'options d'achat d'actions et des régimes des droits à la plus-value des actions (Gain)/perte découlant d'instruments dérivés de capitaux propres	76 \$ (87)	19 \$ 13
Régimes au titre des actions à dividende différé	(11)	32
Régime d'actionnariat à l'intention des employés	1	1
	2	2
Coût net de rémunération à base d'actions	(8)\$	35 \$

Les opérations des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value des actions se résument comme suit :

	2003		2002	
	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	1 417 233	62,867 \$	2 420 524	44,018 \$
Octroyés	937 414	93,350 \$	370 000	100,000 \$
Levées/exercés	(290 051)	45,259 \$	(1 341 851)	39,418 \$
Perdu(e)s par défaut/annulé(e)s	(59 502)	79,960 \$	(31 440)	49,470 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice 1)	2 005 094	79,158 \$	1 417 233	62,867 \$
Options/droits pouvant être levées/exercés à la fin de l'exercice	432 425	55,201 \$	227 419	47,531 \$

1) Les options/droits en cours représentaient environ 1,5 % (1,1 % en 2002) des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce qui correspondait à l'objectif de 5 % de la société.

La situation des options d'achat d'actions et des droits à la plus-value des actions en circulation se résume comme suit :

	2003				
	Options/droits en cours			Options/droits pouvant être levés/exercés	
	Nombre d'options/ droits en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/droits pouvant être levés/ exercés	Prix de levée/ d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix de levée/d'exercice (en dollars)					
37,667 \$ – 55,250 \$	608 392	2	46,444 \$	321 328	43,240 \$
63,500 \$ – 100,000 \$	1 396 702	6	93,409 \$	111 097	89,797 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

18. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de Weston et de Loblaw sont comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2003 Total	2002 Total
	2004	2005	2006	2007	2008	Par la suite		
Crédits croisés	331 \$		11 \$	68 \$	227 \$	577 \$	1 214 \$	4 025 \$
Swaps de taux d'intérêt	357 \$	161 \$	(43)\$		240 \$	40 \$	755 \$	1 437 \$
Instruments dérivés de capitaux propres					92 \$	853 \$	945 \$	745 \$
Contrat à terme d'électricité	51 \$	17 \$					68 \$	115 \$

Crédits croisés

Au cours de 2003, Weston a mis fin à des crédits croisés qui avaient servi à échanger un montant de 2,9 milliards de dollars canadiens pour un montant en dollars américains. Un produit en espèces de 317 \$ qui a résulté d'un gain de change matérialisé de 336 \$ (275 \$, déduction faite des impôts) a été constaté dans le redressement cumulé au titre de la conversion des devises et d'une perte de 19 \$ (16 \$, déduction faite des impôts) constatée dans les intérêts débiteurs. Ces crédits croisés constituaient une couverture à l'égard des fluctuations des taux de change sur le placement net libellé en dollars américains de Weston dans les établissements étrangers autonomes. À la fin de l'exercice 2002, une perte de change non matérialisée de 68 \$ a été constatée dans le redressement cumulé au titre de la conversion des devises relativement à ces crédits croisés.

Loblaw a eu recours à des crédits croisés qui visaient à échanger un montant de 1,2 milliard de dollars CA (1,1 milliard de dollars CA en 2002) pour un montant en dollars américains, venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces crédits croisés peuvent être réglées en espèces à l'échéance, ou leur durée peut être prolongée. À la fin de l'exercice, des sommes à recevoir cumulatives et non matérialisées découlant des taux de change de 96 \$ ont été comptabilisées dans les autres actifs (sommes à payer de 131 \$ constatées dans les autres passifs en 2002).

Swaps de taux d'intérêt

Weston a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 75 \$ (75 \$ en 2002) de sa dette à taux fixe de 6,7 % (6,7 % en 2002) en une dette à taux variable, venant à échéance en 2004.

En 2003, Weston a mis fin à des swaps de taux d'intérêt qui avaient servi à convertir un montant nominal de référence de 2,4 milliards de dollars de risques liés aux taux d'intérêt variables canadiens, afin de recevoir un taux fixe de 5,1 %, et un montant nominal de référence de 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars US) de risques liés à des taux d'intérêt variables américains, afin de payer un taux d'intérêt fixe de 4,5 %. La cessation de ces swaps de taux d'intérêt a donné lieu à un produit en espèces et à un gain de 21 \$ (13 \$, déduction faite des impôts) constatés dans les intérêts débiteurs. Weston a eu recours à ces swaps de taux d'intérêt afin de compenser partiellement les risques inhérents aux taux d'intérêt variables liés aux crédits croisés, dont la cessation est également survenue en 2003.

Loblaw a eu recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les quasi-espèces et les placements à court terme. Loblaw a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal de référence net de 680 \$ (867 \$ en 2002) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe de 6,72 % (6,88 % en 2002), venant à échéance d'ici 2013.

Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres (en dollars)

En 2003, Weston a eu recours à des swaps sur actions visant le rachat de 886 700 (800 000 en 2002) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 92,49 \$ (115,01 \$ en 2002), l'action ordinaire, d'une durée initiale de six ans, ramenant ses swaps sur actions cumulatifs en circulation dans ses actions ordinaires à 1 686 700 (800 000 en 2002) au prix moyen à terme de 103,17 \$ (115,01 \$ en 2002). En 2003, Loblaw a conclu des contrats à terme de capitaux propres visant le rachat de 1 103 500 (390 100 en 2002) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 56,39 \$ (55,65 \$ en 2002) l'action ordinaire, d'une durée initiale moyenne de 10 ans (10 ans en 2002), ramenant ses swaps sur actions cumulatifs en circulation dans ses actions ordinaires à 4,8 millions (3,7 millions en 2002) au prix moyen à terme de 48,56 \$ (44,88 \$ en 2002), y compris 3,69 \$ (3,47 \$ en 2002) par action ordinaire d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui seront versés au rachat. Ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres prévoient plusieurs méthodes de règlement, y compris en espèces. Leur valeur change selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes et compense partiellement les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de Weston et de Loblaw. Weston a inclus un redressement du cours du marché non matérialisé dans les autres actifs de 1 million de dollars (autres passifs de 20 millions de dollars en 2002) relativement à ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres. Loblaw a inclus un gain du cours du marché cumulé non matérialisé dans les autres actifs de 92 millions de dollars (34 millions de dollars en 2002).

Weston a conclu un contrat à terme de capitaux propres fondé sur 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (les « actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw ») au prix courant à terme de 56,05 \$ (52,43 \$ en 2002) l'action ordinaire de Loblaw. Ce prix augmente au fil du temps à un taux de 7 %. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : Weston recevra le prix à terme et paiera le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. L'obligation de Weston en vertu de ce contrat est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Weston a conclu ce contrat pour compenser partiellement tout risque de remboursement lié à ses débetures, séries A, 7,00 % et B. De plus, la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw excède l'obligation de Weston en vertu de ce contrat et une partie du produit tiré d'une vente future de ces actions pourra servir à satisfaire l'obligation en vertu de ce contrat au moment de sa résiliation ou de son échéance. Par conséquent, une comptabilité de couverture a été appliquée. À la fin de l'exercice, Weston avait une obligation en vertu de ce contrat de 113 millions de dollars (15 millions de dollars en 2002), qui a été incluse dans les autres passifs et une perte reportée de 186 millions de dollars (53 millions de dollars en 2002) qui a été prise en compte dans les autres actifs.

Contrat à terme d'achat d'électricité

La société a conclu un contrat à terme d'électricité afin de réduire la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société en Ontario (Canada) à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001. Ce contrat à terme d'électricité est d'une durée initiale de trois ans et expire en mai 2005.

Risque de contrepartie

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et la perte éventuels en concluant des opérations, relativement à ses contrats d'instruments dérivés, avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société a des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des instruments dérivés sur devises et des instruments de capitaux propres sont chacun défalqués par convention et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux de référence des instruments dérivés sur taux d'intérêt.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si les accords d'instruments étaient résiliés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier a été estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

- La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires à court terme se rapprochait de leur valeur comptable étant donné leur échéance à court terme.
- L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des rentrées en espèces s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des débetures échangeables se fondait sur leur cours du marché, à la date de clôture de l'exercice.
- L'estimation de la juste valeur des crédits croisés se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme et se rapprochait de la valeur comptable.
- L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des rentrées nettes en espèces des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres a été calculée en multipliant les actions ordinaires en cours de la société et de celles de Loblaw en vertu des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours du marché des actions ordinaires et le prix moyen à terme des swaps sur actions et des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.
- La juste valeur du contrat à terme d'électricité a été fournie par une contrepartie et se fondait sur les prix de l'électricité futurs prévus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

	2003		2002	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif de la dette à long terme	6 206 \$	6 912 \$	5 534 \$	6 193 \$
Passif de la dette à long terme (compte non tenu des débiteures échangeables)	5 832 \$	6 343 \$	5 160 \$	5 626 \$
Actif net des swaps de taux d'intérêt		13 \$		19 \$
Passif net des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres	(20)\$	(20)\$	(1)\$	(1)\$
Actif net du contrat à terme d'achat d'électricité		2 \$		17 \$

19. Redressement cumulatif au titre de la conversion des devises

En 2003, en raison du renforcement marqué du dollar canadien par rapport au dollar américain, la variation du redressement cumulatif au titre de la conversion des devises a fait chuter les capitaux propres de 253 \$. Cette variation nette est attribuable à l'incidence négative de la conversion du placement net américain de la société, partiellement compensée par un gain matérialisé sur les crédits croisés auxquels la société a mis fin pendant l'exercice et qui ont servi antérieurement de couverture au placement net américain (voir la note 18).

20. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à des réclamations et des litiges divers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux garanties des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et aux impôts. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais d'assurance ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société est engagée dans divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes de ces contrats de location-exploitation sont répartis comme suit :

	Montants échéant en						2003 Total	2002 Total
	2004	2005	2006	2007	2008	Exercices ultérieurs jusqu'en 2049		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	204 \$	185 \$	164 \$	139 \$	119 \$	647 \$	1 458 \$	1 467 \$
Produits prévus provenant de la sous-location	(41)	(39)	(35)	(31)	(24)	(40)	(210)	(266)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	163 \$	146 \$	129 \$	108 \$	95 \$	607 \$	1 248 \$	1 201 \$

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers dans lesquels la société s'est engagée, ont totalisé approximativement 419 \$.

La société fournit des lettres de crédit de soutien utilisées à l'égard de certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et aux programmes d'avantages sociaux et d'assurance. Le passif éventuel brut total relativement à ces lettres de crédit de soutien s'élève à environ 272 \$. D'autres lettres de crédit de soutien relatives au programme de financement pour les franchisés et la titrisation des sommes à recevoir sur carte de crédits de la Banque PC de Loblaw ont été établies comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Dans le cadre de l'acquisition de Provigo par Loblaw, Loblaw s'est engagée, sur une période de sept ans à partir de 1999 et sous réserve d'aliénations d'entreprises, à encourager la petite et moyenne entreprise ainsi que les collectivités agricoles québécoises en achetant auprès de fournisseurs québécois, dans le cours normal de ses activités, des biens et des services pour un total au moins égal à celui de 1998. Loblaw a respecté cet engagement chaque année, de 1999 à 2003 inclusivement.

Garanties

Le 1^{er} janvier 2003, la société a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14 « Informations à fournir sur les garanties », publiée par l'ICCA, qui exige qu'un garant fournisse dans ses notes afférentes aux états financiers consolidés des informations substantielles sur les garanties données. Conformément à cette note d'orientation, une garantie est définie comme étant un contrat ou une convention d'indemnisation qui exige que la société verse des paiements (en espèces, au moyen d'instruments financiers, d'autres actifs, des propres actions de la société ou par la prestation de services) à un tiers dépendant des événements futurs (une « garantie »). Ces paiements dépendent de l'un de ces éléments, i) un changement dans un sous-jacent représentant un taux d'intérêt, le prix d'une valeur mobilière, le prix d'une marchandise, un taux de change ou une autre variable liée à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie, ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie ou iii) du manquement d'une autre partie de payer une dette venant à échéance. Le garant, qui doit verser un paiement conformément à la garantie, doit donner les informations requises même lorsque la probabilité de la mise au jeu de la garantie est faible.

La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent :

Lettres de crédit de soutien

Une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie indépendante relativement au programme de titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC, filiale en propriété exclusive de Loblaw. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure du revenu découlant des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur, après épuisement du compte de réserve de caisse établi en vertu de l'entente de titrisation. Loblaw a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré de la lettre de crédit de soutien. Loblaw estime faible une telle probabilité. Le passif éventuel brut total en vertu de cette entente, qui représente 15 % des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 84 \$.

Une importante banque canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien d'un montant de 35 \$ au profit d'une fiducie indépendante qui offre des prêts aux franchisés de Loblaw pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Dans le cas où un franchisé n'honore pas son prêt et que Loblaw n'a pas, dans un délai déterminé, i) pris le prêt en charge, ii) acheté les actifs d'un franchisé en défaut pour lesquels une garantie a été fournie, ou iii) établi une provision pour l'augmentation du montant de la lettre de crédit de soutien correspondant du montant non réglé en vertu du prêt, la fiducie pourra s'appuyer sur cette lettre de crédit de soutien. Loblaw a accepté de rembourser la banque pour tout montant tiré de la lettre de crédit de soutien.

Garanties visant une obligation locative

Conformément à des dispositions prises par le passé relativement à certains de ses actifs, la société a cédé des baux à des tiers. La société demeure éventuellement responsable de ces obligations en vertu de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires n'honore pas ses obligations en vertu du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 178 \$ (213 \$ en 2002).

Dispositions d'indemnisation

De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et des contrats de location, et dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des ruptures de représentation et des garanties de même que des réclamations futures à l'égard de certains éléments de passif, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces indemnisations sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Étant donné la nature de ces indemnisations, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du paiement éventuel qu'elle peut être tenue de verser puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, on ne peut prévoir la nature ni la probabilité. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important en vertu de telles dispositions d'indemnisation.

21. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington, et ses sociétés affiliées, sont des apparentés. La société, dans le cours normal de ses activités, effectue des opérations de routine avec ces apparentés, y compris la location de locaux à bureaux, aux prix du marché, de Wittington. Les paiements de location versés à Wittington s'élevaient à environ 2 \$ en 2003. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions normales de commerce. De même, en 2003, Weston a racheté pour annulation 2 013 092 de ses actions ordinaires de Wittington pour 192 \$. Voir la note 16 pour plus de détails sur cette opération.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

22. Information sectorielle

La société a trois secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods, la distribution alimentaire et la pêche. Weston Foods se concentre principalement dans l'industrie des produits de boulangerie et des produits laitiers en Amérique du Nord. Le secteur de la distribution alimentaire, qui se consacre essentiellement au commerce de détail des aliments, et qui s'emploie à augmenter son assortiment de produits et de services non alimentaires au Canada, est exploité par Loblaw. Le secteur de la pêche est principalement engagé dans l'éclosion, l'élevage et la transformation du saumon d'élevage frais en Amérique du Nord et au Chili. Au cours des exercices précédents, la société présentait Weston Foods et la division de la pêche sous un seul secteur : la transformation des aliments.

Les conventions comptables adoptées pour ces secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables de la société. La société évalue le rendement de chaque secteur d'exploitation isolable en fonction du bénéfice d'exploitation. Aucun de ces secteurs d'exploitation isolable ne dépend d'un seul client externe.

	2003	2002
Chiffre d'affaires		
Weston Foods	4 523 \$	4 792 \$
Distribution alimentaire	25 220	23 082
Pêche	190	219
Intersectoriel	(735)	(647)
Chiffres consolidés	29 198 \$	27 446 \$
Bénéfice d'exploitation 1)		
Weston Foods	374 \$	409 \$
Distribution alimentaire	1 458	1 295
Pêche	(20)	(26)
Chiffres consolidés	1 812 \$	1 678 \$
Amortissement corporel		
Weston Foods	144 \$	144 \$
Distribution alimentaire	393	354
Pêche	9	9
Chiffres consolidés	546 \$	507 \$
Total de l'actif		
Weston Foods 2)	4 775 \$	5 224 \$
Distribution alimentaire	12 294	11 167
Pêche	269	292
Chiffres consolidés	17 338 \$	16 683 \$
Acquisitions d'immobilisations et écarts d'acquisition		
Weston Foods	233 \$	311 \$
Distribution alimentaire	1 313	1 087
Pêche	7	7
Chiffres consolidés	1 553 \$	1 405 \$

1) L'exercice 2003 comprend des charges de restructuration et autres charges de 60 \$ qui sont constituées d'une charge de 35 \$ constatée par Weston Foods et d'une charge de 25 \$ constatée par la distribution alimentaire (voir la note 2).

2) Comprend le placement de 367 \$ (367 \$ en 2002) dans des actions ordinaires de Domtar, placement qui est effectivement couvert par suite de l'émission par Weston des débetures échangeables 3 % (voir la note 14).

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

	2003	2002
Chiffre d'affaires (intersectoriel non compris)		
Canada	25 770 \$	23 650 \$
États-Unis	3 428	3 796
Chiffres consolidés	29 198 \$	27 446 \$
Immobilisations et écarts d'acquisition		
Canada	8 542 \$	7 635 \$
États-Unis	2 203	2 765
Chiffres consolidés	10 745 \$	10 400 \$